

CONSEIL DE L'U.F.R. DROIT
Séance du 03/12/2024
Délibération 49

Délibération

Objet : Avis du Conseil de l'U.F.R. Droit sur la Convention d'application n°1 à l'accord de coopération entre l'Université Paris 8, France (UP8) et l'Université d'Etat du Parana occidental, Brésil (UNIOESTE)

Sur le rapport du Directeur et du Responsable administratif et financier, le Conseil de l'U.F.R. Droit

DELIBERE

Article 1 : Le Conseil de l'U.F.R. Droit approuve la Convention d'application n°1 à l'accord de coopération entre l'Université Paris 8, France (UP8) et l'Université d'Etat du Parana occidental, Brésil (UNIOESTE)

Votants :

Christophe LACHIEZE (rang A), Anissa HACHEMI (rang A), Maxime TOURBE (rang A), Sophie MOLINIER (rang B), Agnès GAUTIER-AUDEBERT (rang B), Vincent TOMKIEWICZ (rang B), Edouard OURY (USAGER), Meltem DEMIR (USAGER), Exaucé MALUNDA (USAGER), Siheme CHDID (USAGER) Narjisse BOUKRAA (BIATSS), Martine THIERRY (BIATSS).

Dont Pouvoirs : 2

POUR : 12

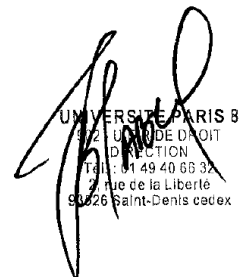
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENTS/EXCUSES : 3

La R.A.F. DE L'UFR droit
Amina KALAFATE

Le Directeur de l'U.F.R. Droit
Benoit HABERT


UNIVERSITE PARIS 8
U.F.R. DE DROIT
DIRECTION
Tél : 01 49 40 66 32
2, rue de la Liberté
93226 Saint-Denis cedex